

SESSION 2021

Concours externe et interne

Professeur de sport

PS

Options ouvertes :

CAS – Conseiller animation sportive

CTS – Conseiller technique sportif

Concours externe : Première épreuve d'admissibilité – CAS -CTS

Concours interne : Première épreuve d'admissibilité - CAS

Rédaction d'une note

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Durée 4 heures – coefficient 2

Épreuve de rédaction d'une note s'appuyant sur un dossier documentaire relatif au domaine du sport. Le traitement du sujet doit permettre de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des préconisations concrètes s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques et une culture sportive.

IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 10 documents numérotés de la page 2 à 29.

La crise sanitaire de 2020, au-delà de la mise en œuvre de mesures compensatoires de soutien, invite à questionner à moyen terme le modèle de développement des associations et clubs sportifs.

Votre chef de service ou votre directeur technique national vous demande d'étudier une stratégie permettant d'accompagner les structures sportives dans une transition prenant en compte cette situation inédite et ses conséquences.

A partir des documents joints, vous rédigerez au destinataire de votre choix mentionné plus haut, une note présentant une analyse de la situation et qui fera émerger des éléments de décision et d'orientation stratégiques adaptés.

Liste des documents joints

Doc 1 : **pages 2 à 5**
Etude INJEP, février 2021 : « la pratique physique et sportive des Français sous le signe du premier confinement »

Doc 2 : **page 6**
Acteurs du sport n°214, décembre 2019 : « les modèles économiques des associations sportives »

Doc 3 : **pages 7 à 10**
Sport et citoyenneté : « quelle vision du sport d'ici 2030 ? »

Doc 4 : **pages 11 à 12**
BPI France : « les 5 clés pour gérer l'après COVID-19 pour un club »

Doc 5 : **pages 13 à 16**
BPCE Observatoire, février 2021 « la filière sport retient son souffle »

Doc 6 : **pages 17 à 19**
Site Codezero : « sport outdoor, il y aura un après COVID-19 »

Doc 7 : **pages 20 à 21**
Site Ministère des sports : annonce des mesures de soutien

Doc 8 : **pages 22 à 23**
Site Boursier.com : « le gouvernement fait le point sur les aides en faveur du monde sportif »

Doc 9 : **pages 24 à 26**
Jurisport n° 210 « les leviers de développement pour les associations sportives »

Doc 10 : **pages 27 à 29**
Etude IFOP « la pratique sportive des Français à l'ère du COVID-19 »

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe

Option CTS – Conseiller Technique sportive

Sur vos copies, reporter le code correspondant en fonction du choix effectué lors de votre inscription :

**En exemple CTS Basket-ball : CTSBB*

- | | | | |
|----------|---------------|-----------|-------------------|
| 1. CTSBB | : Basket-ball | 7. CTSNT | : Natation |
| 2. CTSEQ | : Equitation | 8. CTSRG | : Rugby |
| 3. CTSFB | : Football | 9. CTSSK | : SKI |
| 4. CTSGM | : Gymnastique | 10. CTSTT | : Tennis de table |
| 5. CTSHB | : Handball | 11. CTSVL | : Voile |
| 6. CTSLT | : Lutte | 12. CTSVB | : Volley-ball |

Externe	Option/choix*	Epreuve	Matière
PSE	CTSBB	101	1037

Option CAS – Conseiller animation sportive

Externe	Option/choix	Epreuve	Matière
PSE	CAS	101	1037

Concours interne

Option CAS – Conseiller animation sportive

Externe	Option/choix	Epreuve	Matière
PSI	CAS	101	1037



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



injep

analyses & synthèses

STATISTIQUE PUBLIQUE

N° 45 • Février 2021

La pratique physique et sportive des Français sous le signe du premier confinement

38 % des Français ont diminué leur pratique sportive pendant le premier confinement. La raison première de cette baisse tient aux restrictions imposées à certaines pratiques en raison des mesures sanitaires et au fait que les pratiques à domicile ne s'y substituent pas ou imparfaitement. En deuxième lieu, les facteurs psychologiques tels que l'envie et la motivation ont joué un rôle déterminant, plus encore au cours de cette période. Au total, 53 % des Français ont pratiqué au moins une activité pendant le confinement : randonnée ou marche, footing et fitness ont été les trois activités les plus fréquentes. Cependant, malgré le coup de frein observé sur cette période, la part de pratiquants reste relativement stable puisque 65 % des Français ont pratiqué au moins une activité sportive dans l'année écoulée, contre 66 % en 2018.

Patricia Croutte, CRÉDOC
Jörg Müller, CRÉDOC

Avec la collaboration de :
Augustin Baron, CRÉDOC
Bruno Dietsch, INJEP

Les activités physiques des Français ont nettement baissé durant le confinement, à la fois en termes de fréquence et d'intensité. L'envie et la motivation ont chuté chez les pratiquants et chez les non-pratiquants. Les restrictions imposées sur certaines activités n'ont pas profité à d'autres qui restaient possibles et autorisées. C'est ce qui ressort de l'exploitation des données de l'édition 2020 du *Baromètre national des pratiques sportives*, mis en place par l'INJEP et le

ministère chargé des Sports et réalisé par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC) [encadré « Comprendre », p. 2]. Cette enquête permet de vérifier dans quelle mesure la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale a bousculé la vie des Français. En particulier, les 55 jours du confinement imposé à la population, à partir du 17 mars jusqu'au

11 mai 2020, ainsi que les fermetures d'équipements sportifs qui ont perduré après cette date, ont fortement modifié le rythme de vie et les habitudes quotidiennes, y compris la pratique sportive individuelle. Les Français sont deux fois plus nombreux à

avoir réduit leur pratique physique qu'à l'avoir augmentée : 42 % des Français de 15 ans et plus déclarent n'avoir rien changé à leurs habitudes sportives pendant le confinement, et 38 % ont fait moins de sport pendant le confinement, tandis que 20 %, au contraire, en ont fait plus. Cette diminution déclarée de l'activité physique est concomitante avec l'augmentation du temps d'écran. Selon Santé publique France, six Français sur dix ont augmenté leur temps d'écran pendant cette première période de confinement, avec un temps moyen de 5 h par jour devant un écran et 6h 30 par



38 % des Français ont diminué leur pratique sportive pendant le premier confinement.



comprendre

Mesurer les activités sportives

Les données présentées sont issues de la deuxième vague du *Baromètre de la pratique sportive des Français* dont le questionnaire portait sur l'activité sportive au cours des douze mois précédents. Le terrain de cette enquête a duré du 11 juin au 3 juillet 2020 et permis d'interroger un ensemble de 4 000 personnes, représentatif des personnes résidant en France métropolitaine et dans les DROM âgées de 15 ans et plus¹. Cette édition représente une reproduction quasi identique de l'enquête de 2018. Le questionnaire a cependant fait l'objet de plusieurs adaptations. Les questions relatives aux freins et motivations de la pratique n'ont pas été reconduites. En revanche, outre les questions sur l'activité en période de confinement, cette édition du baromètre se caractérise par l'insertion de questions sur le sport en entreprise, le sport sur ordonnance, mais aussi les Jeux Olympiques de Paris 2024 [4]. La prochaine édition est attendue pour 2022.

jour assis [1]. Les non-pratiquants et les personnes éloignées de la pratique sportive sont plus nombreux que la moyenne à n'avoir rien changé à leurs habitudes d'(in)activité physique pendant le confinement. Plus de neuf fois sur dix, leur niveau d'activité physique n'a pas changé ou a diminué, sans doute car ils ont réduit leurs sorties à l'extérieur du domicile. Au sein des pratiquants, l'impact du confinement est plus contrasté : si 46 % (contre 38 % en moyenne) ont diminué leur pratique, 28 % ont pu la maintenir et 26 % l'ont même augmentée [graphique 1, p. 2].

La diminution de l'activité physique varie également selon les catégories sociodémographiques, les femmes, les jeunes, les personnes peu diplômées

ou encore les habitants des communes rurales déclarent moins souvent une diminution de la pratique sportive en conséquence du confinement. À l'opposé, les diplômés du supérieur (50 % vs. 38 %), les actifs, les cadres et les habitants de villes de plus de 100 000 habitants ont plus souvent diminué leur pratique sportive pendant le confinement que l'ensemble des Français. On retrouve ici les mêmes déterminants sociodémographiques que pour la pratique d'activité physique et sportive hors confinement : les catégories plus sportives ont davantage diminué leur pratique pendant le confinement tandis que les moins sportives ont, mécaniquement, été moins affectées. Au sein des sportifs, en revanche, une analyse statistique plus fine ne permet

pas d'identifier un groupe qui aurait davantage pâti du confinement.

En moyenne, parmi les personnes qui déclaraient pratiquer au moins une activité avant le confinement, 18 % ont complètement cessé leur pratique pendant celui-ci. Dans le même temps, quasiment aucun non-pratiquant ne s'est mis au sport, ce qui entraîne une baisse du taux de pratiquants. Au total, 53 % des personnes interrogées déclarent au moins une pratique sportive pendant la période des deux mois de confinement contre 64 % sur la période précédant le confinement (10 mois).

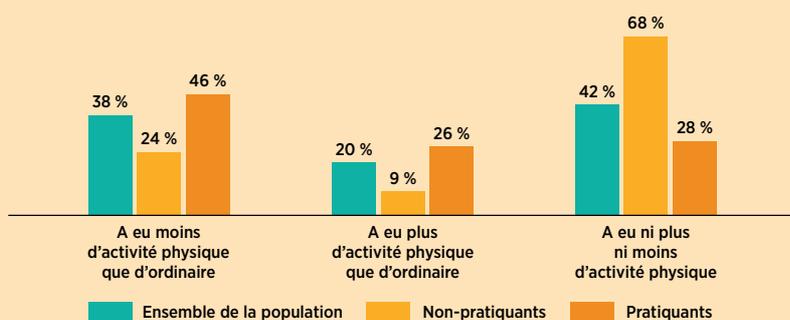
Tous les Français ne se sont pas mis à la course à pied

Si la course à pied a pu être désignée comme l'activité refuge par excellence des Français pendant le confinement, supposée toucher des pans entiers de la population jusqu'alors éloignés de cet univers, les constats du baromètre réfutent cette impression. En effet, comme toutes les autres disciplines, les trois activités sportives les plus pratiquées hors confinement et pendant le confinement – y compris la course à pied – enregistrent une baisse de pratique, même si cette baisse est moins prononcée pour la course à pied. La marche/randonnée reste en tête, mais passe de 25 % à 17 %, suivie par le footing qui passe de 16 % à 13 %. La natation, suite à la fermeture des équipements sportifs, bassins et plages, recule de 10 points (de 13 % à 3 %) et cède la troisième place au fitness avec 9 % de pratique (contre 10 % avant confinement, soit une baisse peu significative). Cette activité est la moins touchée par le confinement avec la musculation (8 %, soit -1 point). En regroupant les différentes disciplines par univers sportifs, l'univers de la course et de la marche occupe la première place avec 41 % de pratique hors confinement et 32 % pendant le confinement, suivi par les activités de la forme et gymnastique (27 % hors confinement et 24 % pendant le confinement). Les activités de cycle (vélo de course, vélo d'appartement, VTT, etc.) arrivent en troisième position avec 16 % et 9 %. Les activités de la forme et gymnastique ne perdent quant à



graphique 1

Une activité physique à la baisse pendant la période de confinement pour près d'un sportif sur deux



Source : INJEP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, CRÉDOC – Baromètre national des pratiques sportives 2020.

Champ : ensemble de la population de 15 ans et plus résidant en France, DROM compris.

elles que peu de fidèles pendant le confinement (-3 points) en comparaison avec l'univers de la marche et de la course (-9 points) ou les activités de cycle (-8 points, soit quasiment une pratique divisée de moitié). Il s'avère en effet que la pratique de ces activités (course, marche, gym) est moins affectée par les restrictions liées au confinement : elles peuvent être pratiquées seul, sans trop de matériel, avec des cours en vidéo, etc.

Pendant le confinement les pratiquants se sont beaucoup exercés à domicile :

47 % des pratiquants indiquent avoir fait du sport notamment à la maison, contre 24 %

”

53 % des personnes interrogées déclarent au moins une pratique sportive pendant la période des deux mois de confinement contre 64 % sur la période précédant le confinement

pour la période hors confinement (et 18 % en 2018). Hors confinement, la principale raison avancée au choix de la pratique à domicile est la flexibilité offerte : on peut pratiquer selon l'envie et la disponibilité. De même, la pratique en plein air en ville a progressé pendant le confinement

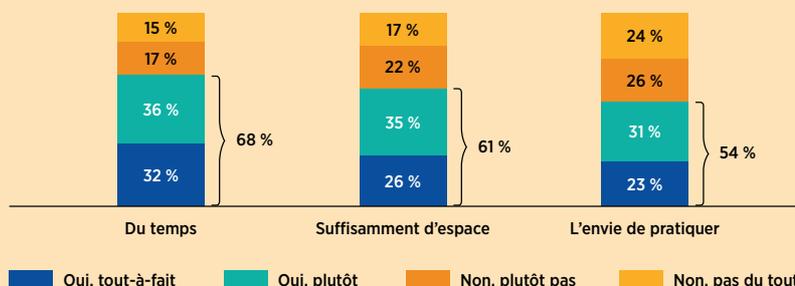
pour atteindre 16 %, contre 12 % hors confinement et 11 % en 2018. 26 % ont pratiqué dans la nature, contre 36 % pour la période hors confinement, probablement à cause des difficultés d'accès aux espaces naturels, du manque de proximité pour les populations urbaines et périurbaines, ou de l'interdiction de certaines disciplines de plein air [graphique 3, p. 4].

La durée de la pratique diminue avec les restrictions sanitaires

La proportion de Français pratiquant régulièrement leur activité principale (au moins une fois par semaine) n'a pas changé avec le confinement. En revanche, la période de confinement, et la règle selon laquelle la pratique physique et sportive à l'extérieur était limitée à une durée d'une heure, a notamment impacté les habitudes des pratiquants réguliers, dont la durée des séances a baissé significativement pendant le confinement : 40 % des pratiquants réguliers déclarent une pratique de 30 minutes par séance ou

graphique 2

Facteurs susceptibles d'influer sur la pratique d'activités physiques et sportives pendant le confinement



Source : INJEP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. CRÉDOC - Baromètre national des pratiques sportives 2020.

Champ : ensemble de la population de 15 ans et plus résidant en France DROM compris.

moins pendant le confinement pour leur activité principale, contre 29 % hors confinement. Ce pourcentage est passé de 52 % à 74 % en ce qui concerne les séances quotidiennes d'une heure ou moins de randonnée et de marche à pied. Cette tendance à limiter la durée des séances s'applique également au fitness, discipline pourtant non contrainte par la limitation dans le temps comme les disciplines pratiquées en extérieur, soit qu'à la maison les sportifs disposent de moins d'équipements, soit que la motivation et l'émulation fassent peut-être défaut. Pendant le confinement, 88 % des séances de fitness se pratiquent d'ailleurs à domicile (+30 points par rapport à la période hors confinement). Avant le confinement, 39 % des séances de fitness duraient au maximum 30 minutes alors que cette proportion est passée à 52 % pendant le confinement. Le footing fait ici exception, car rares sont ses pratiquants s'adonnant à des séances au-delà de l'heure y compris hors confinement (dans les deux cas, 87 % des pratiquants réguliers ont des séances d'une heure ou moins). En revanche, pour cette activité pendant le confinement l'intensité de pratique déclarée est plus souvent modérée. Peut-être la motivation pour des footings intenses a-t-elle diminué du fait de l'impossibilité de pratiques pour lesquelles le footing constitue une préparation physique : sports de combat par exemple.

L'envie reste le principal vecteur de la pratique sportive

Alors qu'ils ne manquaient généralement pas de place chez eux pour faire du sport (61 % des Français estiment avoir eu suffisamment de place), ni de temps (68 % avaient suffisamment de temps), la plupart des Français ont cependant diminué leur pratique ou n'ont pas changé leurs habitudes. Au-delà de ces questions matérielles, il convient également d'invoquer une composante psychologique. En effet, l'envie de faire du sport pendant le confinement a fait défaut : seulement 54 % des Français ont eu envie de pratiquer une activité physique et sportive pendant le confinement et 23 % des non-pratiquants. Des études ont pointé les effets délétères du confinement (isolement, dégradation du sommeil, détresse psychologique...) qui ont pu peser sur la motivation [2]. À titre de comparaison, dans le Baromètre 2018, le fait de ne pas aimer le sport était invoqué comme frein à la pratique par 30 % des non-pratiquants (et 10 % des pratiquants déclaraient ne pas aimer le sport).

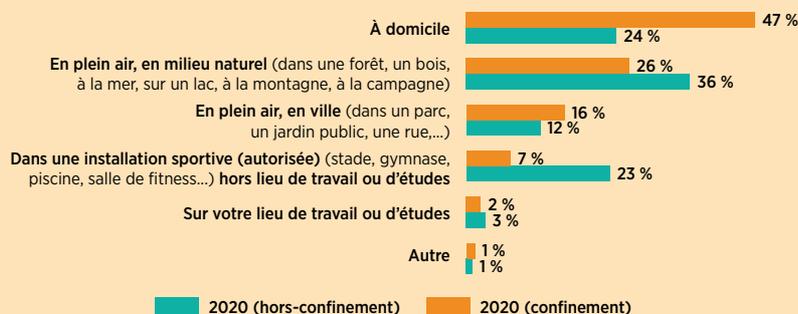
Au total, un tiers de la population (34 %) a déclaré avoir à la fois suffisamment d'espace, de temps et l'envie de pratiquer une activité physique et sportive pendant le confinement tandis que 15 % des Français ont déclaré n'avoir aucun des trois. Les Français ayant eu à la fois assez d'espace et de temps,



graphique 3

La pratique à domicile dopée par le confinement

BASE : PRATIQUANTS SPORTIFS



Source : INJEP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, CRÉDOC - Baromètre national des pratiques sportives 2020.

Champ : ensemble de la population de 15 ans et plus résidant en France, DROM compris.

ainsi que de l'envie, sont donc ceux qui ont le plus fait de sport pendant le confinement (82 % ont pratiqué au moins une activité sportive), suivis des Français qui en avaient envie mais qui n'avaient soit pas assez d'espace (67 %), soit pas assez de temps (66 %), soit aucun des deux (55 %). En revanche, ceux qui avaient suffisamment de temps et d'espace mais pas envie n'ont été que 25 % à avoir une activité pendant le confinement.

Les personnes n'ayant pas pratiqué durant le confinement citent davantage chacune des trois raisons comme frein à la pratique pendant le confinement. Parmi eux, 46 % n'ont pas eu suffisamment d'espace (contre 39 % des pratiquants) et 44 % n'ont pas eu de temps (contre 32 %). Les personnes

qui déclarent une baisse de la pratique pendant le confinement citent aussi plus souvent les critères matériels comme le manque d'espace ou de temps (respectivement 50 % et 34 %). Le manque d'envie est davantage cité par les personnes ayant conservé le même degré de pratique ou de non-pratique pendant le confinement (62 %).

La pratique sportive reste relativement stable sur l'année

Même si le confinement a freiné l'apptérence des Français pour le sport, le taux global de pratiquants sur un an est resté relativement stable par rapport à l'édition 2018 du Baromètre [encadré « Comprendre », p. 2]. Ainsi,

65 % des Français déclarent avoir fait du sport au cours des douze derniers mois, contre 66 % en 2018. En prenant en compte les mobilités actives (déplacements quotidiens à pied, en vélo ou en trottinette y compris électrique), la proportion de pratiquants est également stable, passant de 75 % en 2018 à 76 % en 2020 (75 % hors électrique). Le succès des nouvelles formes de mobilité, pour l'instant limité surtout aux populations urbaines ou périurbaines, pourrait s'être trouvé accru par une volonté d'éviter les transports en commun durant la crise sanitaire.

On aurait pu s'attendre à ce que l'expérience inédite vécue cette année nourrisse une envie de pratiquer davantage une activité sportive une fois le confinement levé. Certes, au sein des personnes qui ont dû diminuer leur pratique pendant le confinement, 25 % souhaitent pratiquer une nouvelle activité dans les douze prochains mois, contre 21 % des Français en moyenne, peut-être pour compenser la baisse de pratique subie pendant deux mois. Mais l'idée de découvrir une nouvelle discipline ou tout simplement de recommencer à faire du sport pour les non-pratiquants semble moins séduisante dans l'édition du Baromètre 2020 qu'en 2018, la crainte d'une reprise de l'épidémie jouant ici un rôle impossible à quantifier. Par exemple, seulement 12 % des non-pratiquants sur l'année déclarent avoir envie de se mettre au sport ou de découvrir une nouvelle discipline sportive, contre 20 % en 2018.

1. Enquête par quotas, échantillon stratifié par région, représentatif par région - Recueil en ligne en France métropolitaine, téléphonique pour les territoires ultramarins.



sources bibliographiques

- [1] Lemoine V., Delibéros M., Bessarion C., Champion S., *Confinement : un impact certain sur l'activité physique, le temps passé assis et le temps passé devant un écran*, communiqué de presse, Santé publique France, juin 2020.
- [2] Lambert A., Cayouette-Remblière J., Guéraud E., Bonvalet C., Girard V., Le Roux G., Langlois L., *Logement, travail, voisinage et conditions de vie, ce que le confinement a changé pour les Français*, note de synthèse, INED, mai 2020.
- [3] « L'INJEP dévoile les résultats du Baromètre national des pratiques sportives », www.injep.fr, rubrique « Mesurer », janvier 2019.
- [4] Croutte P., Müller J., *Baromètre national des pratiques sportives 2020*, INJEP Notes et rapports, 2021.



Directeur de la publication : Thibaut de Saint Pol.
Comité éditorial : Samuel James, Laurent Lardeux, Quentin Francou.
Rédacteur en chef : Roch Sonnet.

Correction : Manuela Legna.
Mise en page : Catherine Hossard.
Impression : Imprimerie Chauveau - Le Coudray.
ISSN 2555-1116.

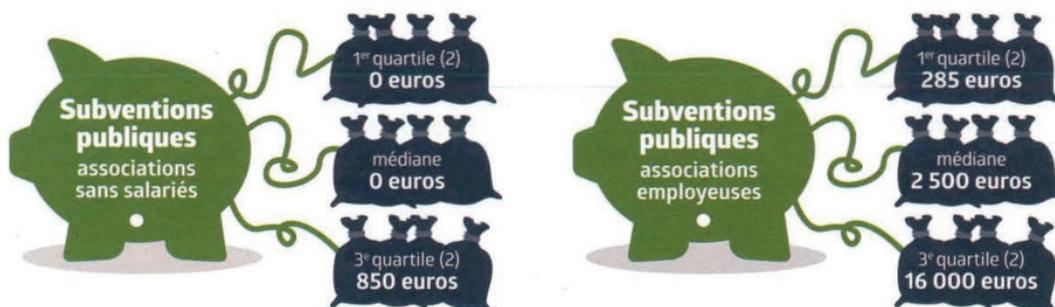
Les modèles économiques des associations sportives

Dans une étude parue en septembre 2019 (1), l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire analyse les 364 000 associations sportives en activité en 2019. Face à une offre de pratique sportive qui s'accroît et se diversifie pour mieux répondre aux attentes du public, les modèles économiques des associations apparaissent très variés.

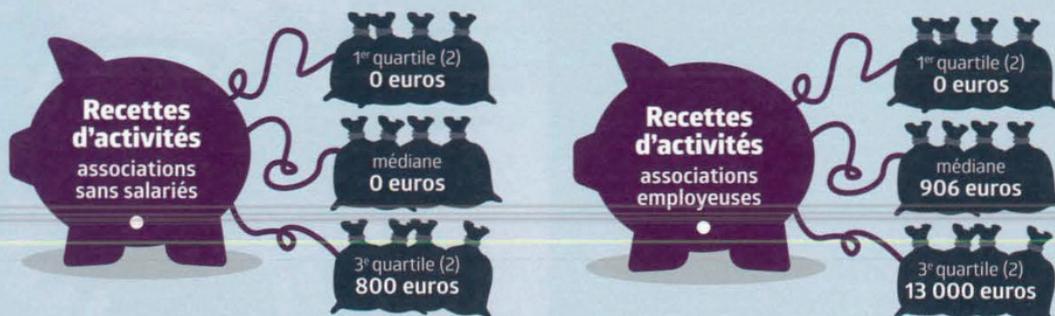
LES COTISATIONS REPRÉSENTENT EN MOYENNE 43 100 EUROS PAR AN POUR LES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES CONTRE SEULEMENT 3 400 EUROS POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES SANS SALARIÉS



LA MOITIÉ DES ASSOCIATIONS SPORTIVES SANS SALARIÉS NE PERÇOIVENT PAS DE SUBVENTION PUBLIQUE



LA PART DES RECETTES D'ACTIVITÉ DANS L'ENSEMBLE DES RESSOURCES EST PLUS ÉLEVÉE PARMIS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES EMPLOYEUSES (39 %) QUE DANS LES ASSOCIATIONS SANS SALARIÉS



(1) Source : étude « Comment l'emploi salarié et le bénévolat caractérisent les associations sportives », INJEP, septembre 2019.

(2) 25 % des associations sans salariés ont 154 adhérents ou moins (premier quartile); 50 % des associations sans salariés ont 34 adhérents ou moins (médiane); 25 % des associations sans salariés ont 79 adhérents ou plus (troisième quartile).

Quelle vision du sport d'ici 2030 ?

La crise sanitaire aura de multiples impacts sur le sport. Chez Sport et Citoyenneté, nous pensons qu'elle peut être salubre, si elle permet d'accélérer un certain nombre d'évolutions. Par le biais de tribunes d'experts, nous souhaitons recommander, aux pouvoirs publics, des mesures opérationnelles destinées à lancer le sport de l'après-crise. Nous en avons déjà recensé un certain nombre dans ce [livret de propositions](#) pour la loi Sport et Société il y a quelques mois. Aujourd'hui, alors que la politique européenne du sport ne cesse de se développer, nous renforçons cet engagement en Europe et localement.



Colin Miège, Président du Comité Scientifique du Think tank Sport et Citoyenneté. Tribune publiée sur le site [Acteurs du Sport](#) la semaine dernière.

La crise sanitaire a révélé un talent de prévisionniste enfoui chez une multitude de nos concitoyens, et le domaine du sport n'y a pas échappé. On a vu ainsi fleurir récemment nombre de visions prédictives sur ce que serait le sport de l'après Covid 19, voire dans la décennie à venir. On abordera donc cet exercice de prévision avec beaucoup de prudence et de modestie, conscient de n'être ni le premier ni le dernier, et pas forcément légitime pour le faire.

Une certitude : la poursuite des tendances sociétales lourdes déjà amorcées

Point n'est besoin d'être prophète pour prédire que le vieillissement de la population va accentuer ses effets structurants sur la demande d'activités physiques et sportives. Celle-ci sera orientée encore davantage vers le sport-santé et le bien-être physique, la pratique endurante non compétitive et le plein-air, sans exclure la recherche de la convivialité. Ce type de demande s'adressera principalement aux clubs non compétitifs ou multisports affinitaires (randonnée, cyclotourisme,...)

Le changement climatique nous incitera à modifier nos pratiques à venir, et à renoncer aux activités les moins acceptables quant aux émissions de gaz à effet de serre, comme les déplacements lointains pour participer ou assister à une compétition. Dans cette perspective, la viabilité du modèle économique actuel des grands événements sportifs est mise en cause, la crise sanitaire ayant révélé sa fragilité à bien des égards, et l'ayant accentué avec le risque de contagion que présente tout grand rassemblement de foule^[1].

Comme beaucoup l'ont déjà prédit, la pratique du vélo de loisir ou utilitaire devrait s'amplifier notablement, surtout si elle est soutenue par des mesures incitatives des pouvoirs publics (itinéraires dédiés, aides diverses...).

Dans ce contexte, l'individualisation des pratiques devrait s'accroître, avec une adaptation aux possibilités physiques déclinantes avec l'âge, ce qui n'empêche pas la recherche de la performance ou de l'exploit personnel. Le coaching personnel ou plus simplement les applications permettant d'élaborer programme et suivi individuels devraient encore se développer.

Des tendances conjoncturelles préoccupantes

L'accentuation des tensions sociales

Il n'est guère possible d'imaginer que la crise sanitaire actuelle ne laissera pas une empreinte profonde dans notre société. D'un point de vue matériel, si une partie de la population a vu ses ressources maintenues voire accrues (les actifs dans certains secteurs vitaux, les retraités...), d'autres auront perdu leur emploi ou leur entreprise. La précarité des plus démunis se sera généralement accentuée. L'inéluctable accroissement des inégalités issu de la crise devrait générer des tensions sociales accrues, dans un pays qui a imparfaitement surmonté la crise des gilets jaunes.

L'autre sujet de préoccupation majeur est la dette colossale accumulée par l'Etat, qui devrait dépasser 115 % du PIB. L'intégralité des dépenses liées à la crise est financé par l'emprunt, qui devra bien être remboursé à plus ou moins long terme (sans compter les pertes de ressources pour les finances publiques, du fait des exonérations consenties et de la chute d'activité économique). Il est difficile d'évaluer l'impact que pourra avoir cette situation d'appauvrissement général dans les différents secteurs du sport, d'autant que les processus décisionnels sont devenus incertains.

L'éclatement du processus décisionnel

L'effacement du ministère chargé des sports

La volonté de réduire la place de l'Etat dans la société a pris la forme d'une obsession depuis deux décennies : réputé trop coûteux et trop lourd, sa légitimité à définir l'intérêt général et sa capacité à fonctionner en mode participatif ont aussi été contestés. La crise sanitaire a néanmoins révélé combien les femmes et les hommes des fonctions publiques étatiques, territoriales et hospitalières pouvaient être indispensables, tout en reléguant la question du coût au second plan (au moins provisoirement).

Le cas du ministère chargé des sports est emblématique à cet égard : ses moyens et ses compétences ont été rognés par des années de réforme de l'Etat, au point que ses services déconcentrés dans les régions et les départements ont été effacés, ou sont en passe de l'être. Avec la mise en place de l'Agence nationale du sport en avril 2019, le maintien de son existence après 2024 est devenu hypothétique. Son rôle central a été récusé, et il a été sommé de devenir « plus souple et plus agile », avec des moyens restreints. En contrepartie, une gouvernance partagée du sport a été instaurée entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités locales, et accessoirement le monde économique.

Après une année de fonctionnement, on peut porter un regard critique sur le fonctionnement de l'ANS, qui confirme les réserves initiales exprimées par le Conseil d'État, les principaux griefs étant un financement exclusivement assuré par l'État et une gestion proche de celle de l'ex CNDS. On peut déplorer aussi l'absence persistante au niveau territorial des conférences régionales du sport et des conférences des financeurs.

La fragmentation du mouvement sportif organisé

Sur le plan institutionnel, une partie du mouvement sportif organisé, qui a ambitionné pendant des lustres d'occuper la place de l'Etat, a pu progresser vers cet objectif avec la création de l'ANS. De fait, sa place tend à devenir prépondérante et devrait être confortée à l'avenir, avec l'effacement du ministère qui semble avoir atteint un point de non retour, et les divergences persistantes des collectivités locales. Sa nouvelle position, qui l'autorise à répartir les fonds fournis par l'État, peut certes procurer quelque satisfaction. Pour autant, elle masque de nombreuses faiblesses, qui pourraient s'accroître à l'avenir.

– En premier lieu, sa représentativité est très faible : à peine un quart des pratiquants sont licenciés auprès d'une fédération[2], et il est peu probable que la tendance s'inverse, tant le club de compétition traditionnel semble éloigné des attentes multiformes d'un nombre croissant de nos concitoyens.

– Le mouvement sportif est profondément divisé entre les fédérations olympiques et non olympiques ou affinitaires, et la mise en place de l'ANS a encore accentué les clivages. La posture centralisatrice du CNOSF peut trouver des justifications, mais elle accentue le déficit de participation et de démocratie ressenti par la base[3].

– La question de l'amélioration de la gouvernance et du renforcement de l'éthique, qui est l'indispensable contrepartie d'une autonomie renforcée, n'a toujours pas trouvé de réponse satisfaisante. Il en va pourtant de la crédibilité et de la sécurité même du mouvement sportif, dont les dirigeants sont à présent exposés à des risques accrus de conflits d'intérêts, notamment dans le processus de répartition des financements mis en œuvre par l'ANS. Or l'opinion publique accepte de moins en moins les dérives en tous genres, et son intolérance à cet égard devrait se durcir.

– Enfin, l'écart entre le sport pour tous en amateur, et le sport commercial et professionnel ne devrait pas cesser de croître. Certains commentateurs ont fustigé en particulier le triste spectacle offert par les grands clubs de football, soucieux d'abord d'arracher une improbable exception à l'impératif général de confinement, puis développant des manœuvres individuelles pour obtenir le meilleur classement, tandis que d'autres attaquaient en justice la décision de suspendre le championnat ou leur propre relégation[4]. Le sport spectacle a évidemment le droit d'exister et de développer des stratégies de conquête commerciale et sportive, mais il semble déconnecté des réalités, et de plus en plus éloigné du sport conçu comme un bien collectif, à partager par le plus grand nombre. Cependant, la crise sanitaire a pu accentuer la conscience du caractère salubre de l'activité physique, qui pourrait déboucher sur une multiplication des mesures incitatives, notamment auprès des jeunes, pour enrayer la progression de leur sédentarité.

Une nouvelle loi sur le sport problématique

– Dans ce contexte morcelé et tendu, que peut-on attendre de la future loi « Sport et société », qui serait censé reconfigurer l'organisation du sport dans notre pays pour les années à venir ? Sur le plan de la méthode d'abord, l'ouverture d'une démarche participative, pour tenter de recueillir l'expression d'autant d'avis que possible, qui a largement fait défaut dans la période précédant la création de l'ANS. L'État ne doit pas pour autant abdiquer ses pouvoirs, et il est légitime qu'il soit porteur d'une vision du sport et de la société, pour l'instant difficile à percevoir clairement. D'un point de vue juridique, il convient de statuer enfin sur l'architecture du système qui fonde historiquement les relations entre l'État et le mouvement sportif, et notamment les notions d'agrément ministériel et de délégation de pouvoir. Il n'est guère soutenable de vouloir tout et son contraire, et de revendiquer encore plus d'autonomie, mais aussi le bénéfice de la délégation ministérielle.

Dans sa récente étude sur l'avenir de la politique du sport, le Conseil d'Etat a plaidé nettement pour le maintien de la capacité du gouvernement à déterminer une politique publique « *en matière de sport de haut niveau et de développement de la pratique pour le plus grand nombre* »[5]. On pourrait être en désaccord, et souhaiter à l'inverse un modèle d'organisation encore plus libéral, consacrant l'effacement de l'État et laissant la part belle aux initiatives de toutes sortes, au risque de confirmer un scénario d'implosion. En tout état de cause il est nécessaire d'opter et de tracer l'organisation du sport pour la décennie à venir.

– Dans le processus de clarification et de stabilisation attendu, il semble indispensable de revenir sur la compétence générale reconnue à l'ensemble des collectivités locales dans le domaine du sport, et d'aller vers une forme de spécialisation par niveau de collectivité, avec si possible la désignation d'un chef de file, qui ne devrait être que la région.

– Enfin, on pourrait souhaiter que l'Union européenne dépasse enfin ses positions accommodantes et attentistes, pour apporter une véritable plus-value dans les sujets qui méritent d'être traités au niveau supranational : l'accueil des grands événements sportifs, la promotion du sport bienfaisant pour la santé, la lutte contre le dopage, la bonne gouvernance des organisations sportives, pour n'évoquer que les principaux.

En conclusion, même si les tendances lourdes évoquées se confirment, il est délicat de préjuger du visage que pourrait présenter le sport dans sa diversité d'ici dix ans dans notre pays. Trop de paramètres entrent en jeu à différents niveaux pour que l'effort de prévision ne soit pas entaché d'une forte incertitude. Mais il est acquis que la pratique d'une activité physique ou sportive sous les formes les plus diverses deviendra un élément encore plus déterminant de notre qualité de vie, et une arme majeure pour lutter contre la sédentarité, avec son cortège de maux. Du point de vue institutionnel, il est clair aussi que nous arrivons à la croisée de différents modèles d'organisation : soit l'État cesse de dépérir et reprend la main sur un certain

nombre d'enjeux essentiels, tout en réformant ses pratiques, soit le système de la gestion partagée prospère et foisonne, sans que les partenaires impliqués soient véritablement en mesure de tracer des lignes directrices fortes, car leurs intérêts et leurs stratégies ne sont guère convergents. La nécessité de gérer la crise sanitaire et ses multiples conséquences a relégitimé l'action de l'État, mais il n'est pas sûr que les acteurs revendiquent son intervention dans la sphère sportive. Il est même vraisemblable que le régulateur sera perçu comme un gêneur, pour peu que le contexte redevienne moins dramatique. Mais si le sport doit faire l'objet d'un vaste plan de relance concerté, il faut alors que l'État en prenne l'initiative et en soit le coordonnateur. Autrement dit, faire preuve de volontarisme, et non pas seulement accompagner les évolutions.

Retrouvez toutes les tribunes de nos experts [ici](#)

[1] Il y a dix ans déjà, des experts reconnus questionnaient leur viabilité en conclusion de leur ouvrage : Eric Barguet et Jean-Jacques Gouguet, *Evènements sportifs, impact économique et social*, éd. De Boeck, 2010.

[2] INJEP, Enquête nationale sur les Pratiques Physiques et Sportives, 2018.

[3] Le conflit actuel entre le CNOSF, soutenu par une partie des fédérations olympiques et la FSGT n'est qu'une expression des multiples tensions en son sein.

[4] Cf. Le Parisien, 8 mai 2020, Dominique Séverac, « *En pleine crise sanitaire, ça tacle à tout va* ».

[5] Conseil d'État, *Le sport : quelle politique publique*, La Documentation française, sept. 2019, proposition n° 1.

The footer banner is divided into two main sections: 'Soutenu par' (Supported by) on the left and 'Mécènes' (Patrons) on the right. The 'Soutenu par' section features the logo of the French Republic and the word 'RESPECT'. The 'Mécènes' section features logos for 'Made to Play', 'GROUPE vyv', and 'ACADOMIA'. Below these, there are three columns of contact information for different locations: PARIS, ANGERS, and BRUXELLES. At the bottom, there is a line of legal mentions: 'Mentions légales - Le Cercle - 2017 © Sport et Citoyenneté © Tous droits réservés'.

Soutenu par

Mécènes

RESPECT

Made to Play

GROUPE vyv

ACADOMIA

PARIS
Nos bureaux déménagent bientôt!

ANGERS
11, rue Alexandre Fleming
49066 ANGERS
Tel : (00 33) 02 41 36 21 96

BRUXELLES
House of sport
Avenue des Arts 43
B1040 BRUXELLES

Mentions légales - Le Cercle - 2017 © Sport et Citoyenneté © Tous droits réservés



Pour les entreprises comme pour les clubs sportifs, c'est l'heure de reprendre du service et de préparer la saison à venir. Autour de conseils et de plusieurs lignes directrices fortes, les membres du réseau Bpifrance vous livrent 5 clés pour repartir du bon pied. Idéal pour se relever tout en se révélant...

1- ÊTRE OPTIMISTE !

C'est l'une des valeurs clés et fondatrices de Bpifrance : l'optimisme et l'envie d'aller vers l'avant, à la conquête des géants. *« Nous sommes dans une période avec de l'incertitude. Les collaborateurs, les salariés, les joueurs vont avoir besoin d'optimisme, au quotidien. C'est à nous, dirigeant, d'incarner cette volonté d'aller de l'avant »*, assure Thierry Parienty, président des Boxers de Bordeaux. Un optimisme contagieux comme moteur d'un état d'esprit résolument positif, c'est aussi le conseil de Sabine Guillen, présidente du Fleury Loiret-Handball : *« Il est temps de donner espoir. Plus que jamais, le sport doit être cet élément qui donne envie de se retrouver, de partager ensemble ces émotions qui nous ont tant manquées ces derniers temps »*. Être un leader inspirant, capitaine de navire avec sourire et détermination, *« de nature à redonner de la 'niaque' et de l'optimisme à la population, appuie Patrice Bégay, directeur exécutif de Bpifrance. Le sport est un lien social inaltérable, qui engendre de l'émotion. Le spectacle sportif sera d'ailleurs une excellente thérapie pour sortir de cette terrible crise. Je suis également convaincu que le sport amateur a aussi énormément à apporter au monde professionnel. On s'en rendra vraiment compte au moment du déconfinement où le monde associatif et notamment sportif va jouer un grand rôle pour notre pays »*.

2- SOUTENIR SES PARTENAIRES

Dans le monde du sport, le soutien des entreprises est aussi puissant que vital. Le mécénat comme le sponsoring, et les différentes actions de la sphère économique, permettent aux disciplines sportives et aux clubs de pouvoir exister, grandir et construire leurs plus beaux rêves. L'arrivée du Covid-19 change toutefois la donne. *« C'est clairement le moment d'inverser les rôles »*, lance Sabine Guillen qui a soutenu ses partenaires. *« Nos premières actions ont été de leur proposer des initiatives pour les mettre en avant et faire connaître leur offre. Un restaurant qui propose un service à domicile, une entreprise qui dispose d'une offre exceptionnelle... On en parle, à nos supporters, aux gens qui nous suivent. Notre soutien est la première des réponses »*. Le monde du sport est le plus avisé pour connaître ces notions d'entraide, de collectif, d'équipe. Et toutes les initiatives d'accompagnement font mouche. *« Nous avons proposé à nos partenaires de pouvoir échanger leurs bonnes pratiques en cette période si particulière »*, rapporte Pascal Lahousse, président du Tourcoing Lille Métropole Volley-ball. *« Et même si certaines sociétés ne venaient pas du même secteur et n'avaient initialement pas les mêmes problématiques, ces échanges ont permis de donner des idées et de l'envie. Au-delà des habituelles actions d'image que l'on trouve dans les relations de sponsoring, il me semble important de pouvoir s'adapter à la situation en proposant des choses pertinentes, nouvelles et pratiques à nos partenaires »*.

3- PENSER AU PGE

Bpifrance a très vite réagi au moment du Covid-19 avec la possibilité de souscrire à un Prêt Garanti par l'État (PGE). Toutes les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros sont en capacité d'y faire appel. *« A cet égard, je salue le travail important mené par les équipes bancaires, les experts comptables, les Régions et les élus locaux qui vont permettre de repartir ensemble encore plus fort. L'union fait la force »,* affirme Patrice Bégay. Une solution pour consolider une trésorerie qui pourrait en avoir besoin et pour préparer la saison à venir. *« La difficulté, c'est de réussir à construire un avenir avec un lot d'incertitudes, à bien des niveaux, explique Thierry Parienty. Ces incertitudes impactent l'ensemble de nos décisions présentes et à venir. Notre rôle, c'est de pouvoir les « polisser », pour réduire leurs possibles effets ».*

4- PROPOSER DES FACILITÉS DE PAIEMENT

L'autre grande mesure économique à la disposition des clubs, c'est de pouvoir mettre en place un étalement du paiement des partenariats de sponsoring. Pour cela, chaque dirigeant peut laisser libre cours à son imagination pour répondre aux besoins de ses entreprises partenaires. Patrice Bégay soumet quelques propositions : *« Par exemple, pour les renouvellements à 100 % de l'année précédente, ce serait, de la part du club, un étalement sur 12 mois. Pour les renouvellements à 80 % de l'année précédente, un étalement sur neuf mois ; pour ceux à 60 % sur six mois et enfin, pour des renouvellements à 50 %, un étalement sur trois mois. Dans ce cas de figure, les clubs et leurs partenaires bancaires pourraient renforcer leurs liens en trouvant des solutions communes ».* Franck Isaac-Sibille (Vice-Président du LOU, Rugby) prend le relais et confirme qu'il s'agit d'une action clé : *« C'est quelque chose que nous avons déjà mis en place pour certains de nos partenaires donc nous savons faire. Mais il faut être d'autant plus intelligent face à la situation car ces facilités de paiement, ces échelonnements, pourraient concerner plus d'entreprise dans les temps à venir. Et il faudrait même peut-être aller plus loin en imaginant la création d'un PGE Sport, un prêt garanti par l'État pour les entreprises qui souhaitent poursuivre leur partenariat dans le monde du sport. Une sorte de crédit à la communication dans le sport, pour soutenir les acteurs qui veulent poursuivre leur engagement ».*

5- GÉRER DES SPORTIFS ÉTRANGERS

En France, la majorité des clubs, professionnels comme amateurs, doit anticiper la question des sportifs étrangers. Beaucoup d'entre eux ont regagné leur pays d'origine au moment du confinement, afin de retrouver leurs proches. Leur retour en France devient donc une problématique, les conditions sanitaires de certains pays étant plus drastiques que d'autres. Tous les acteurs du réseau Bpifrance Excellence soulèvent d'une voix commune ce point et en font l'une des clés organisationnelles, à ne surtout pas négliger. A commencer par Thierry Parienty, aux commandes des Boxers de Bordeaux : *« La question des joueurs étrangers est centrale pour beaucoup de clubs. Ça va même être l'une de nos principales difficultés car il y a une vraie gestion à gérer, à prévoir pour que tout se passe vite et bien pour nos joueurs concernés ».* Plusieurs groupes de clubs ont même déjà entrepris des démarches pour solliciter et alerter le gouvernement sur cette problématique. C'est le cas des clubs de volley et du président du TLM, Pascal Lahousse : *« Nous avons transmis une liste de mesures au gouvernement qui nous paraissent importantes à prendre en compte pour aider les clubs à poursuivre leur projet, et pour certains à pouvoir continuer d'exister tout simplement. Et nous avons également sollicité le Ministère des Sports pour accélérer la procédure de nos joueurs étrangers. Certains pays ont pris des mesures parfois très importantes vis-à-vis du coronavirus et cela engendre des délais importants pour un retour en France. L'aide de l'État, sur ce point, est essentielle ».*

LA FILIÈRE SPORT RETIENT SON SOUFFLE

À retrouver sur GroupeBPCE.com



Premier partenaire Premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Groupe BPCE publiait en février 2020, une analyse économique, comportementale et territoriale inédite visant à comprendre ce que représente la filière sport en France. La crise sanitaire a changé la donne. De quelle manière ? Avec quelles conséquences ? BPCE L'Observatoire apporte un nouvel éclairage.

Une activité économique en forte baisse

Selon les estimations de BPCE L'Observatoire, la filière sport enregistrerait une chute d'environ 21 % de son activité en 2020 par rapport à 2019, soit une récession beaucoup plus profonde que celle estimée sur l'ensemble de l'économie (-8,3 % selon l'Insee). Si l'on tient compte de la croissance qui était attendue en 2020, la perte d'activité liée à la crise sanitaire peut être évaluée à 25 %.

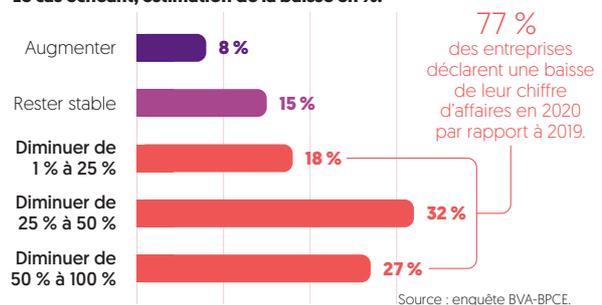
Les situations critiques ne sont donc pas exceptionnelles.

77 %
 des entreprises du sport
 ont constaté une chute
 de leur chiffre d'affaires en 2020

1/4
 d'entre elles déclarent
 un recul supérieur à 50 %

Une récession quasi-généralisée et souvent de grande ampleur

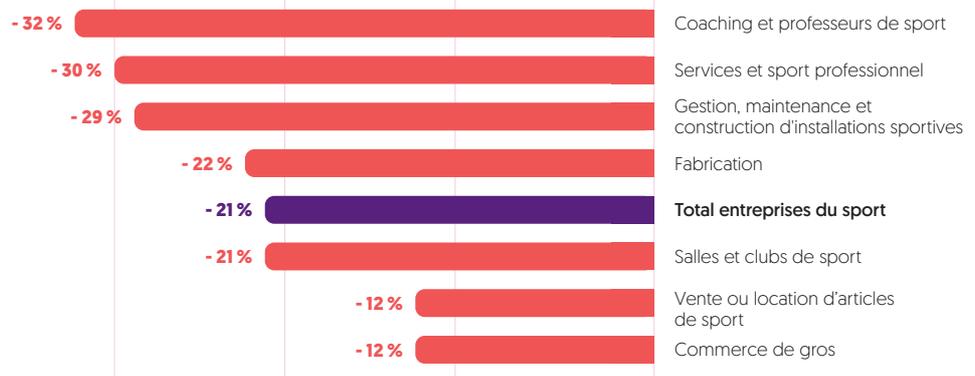
**Votre chiffre d'affaires (hors taxes) pour l'année 2020
 devrait-il diminuer/rester stable/augmenter par rapport à 2019 ?
 Le cas échéant, estimation de la baisse en %.**



Des facteurs de résilience

Paradoxe en cette période, le nombre de créations d'entreprises reste élevé (les coaches et les professeurs de sport concentrent environ deux tiers des créations d'entreprises dans la filière ces dernières années, quasi-exclusivement des entreprises sans salarié) et le nombre de défaillances, en baisse de 28 %, est à son plus bas niveau depuis 10 ans (s'expliquant par les nombreuses mesures gouvernementales mises en œuvre, en particulier au niveau de la trésorerie).

Une chute d'activité de 21 % pour la filière sport en 2020 (estimation BPCE)





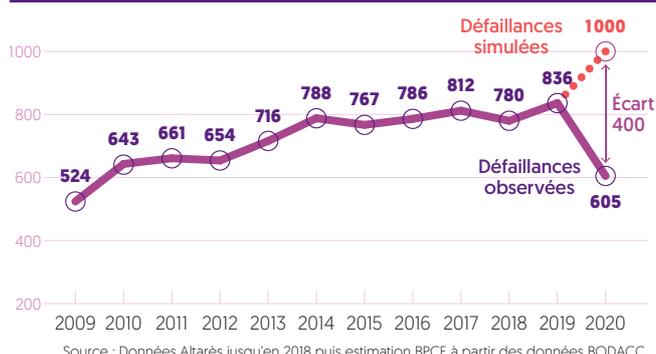
Des facteurs de résilience [suite]

La résistance à la crise diffère selon la taille des entreprises, les TPE-PME étant plus touchées, mais également selon leur stratégie de croissance. En effet, certaines ont privilégié l'endettement à la consolidation des fonds propres comme c'est le cas de certaines ETI, particulièrement des clubs professionnels (de football notamment) qui dépendent des recettes des droits TV et des billetteries.

Des créations d'entreprises en baisse mais toujours élevées



Environ 400 défaillances d'entreprises pourraient être en suspens dans la filière sport



Les associations face à des difficultés majeures

La crise de la Covid-19 n'a pas épargné les associations sportives dont la baisse moyenne des revenus est estimée à environ 30 % en 2020 par rapport à 2019.

70 % d'entre elles déclarent, en 2020, une baisse de leur budget supérieure à 50 % pour 20 % d'entre elles. Cette forte sensibilité des associations sportives à la crise s'explique en partie par la structure atypique de leurs revenus. En effet, leurs ressources

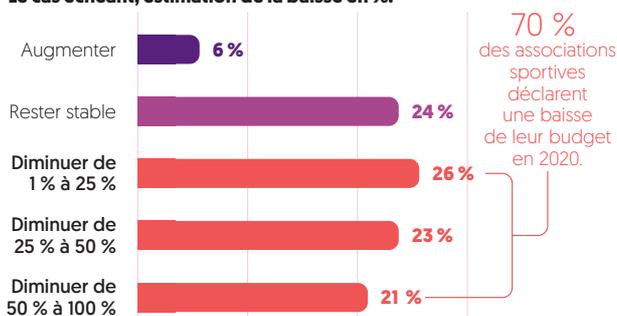
reposent moins sur des subventions publiques que sur les revenus des usagers (adhésions, organisation d'événements...), ce qui les expose aux aléas de l'environnement économique et

les rend donc plus vulnérables à la crise actuelle. Enfin, à l'image de la situation vécue par les entreprises, la crise est d'autant plus forte que l'association est petite.

- 30 %
c'est la baisse estimée des revenus des associations sportives en 2020

Estimation de l'évolution de l'activité des associations sportives en 2020

Votre budget pour l'année 2020 devrait-il diminuer / rester stable / augmenter par rapport à 2019 ?
Le cas échéant, estimation de la baisse en %.



Source : enquête CSA-BPCE.

Trésorerie, la préoccupation majeure

Les deux principales difficultés rencontrées par les entreprises, du fait de la crise sanitaire sont la baisse de la demande et les problèmes de trésorerie. Les préoccupations sur l'endettement et les fonds propres restent en retrait, ce qui montre que les entreprises sont toujours marquées par l'impératif de survie. Les entités plus petites, spécialisées dans l'enseignement ou les salles et les clubs

de sport, sont plus sensibles aux questions de trésorerie tandis que les structures de taille plus importante, la fabrication et le commerce de gros, se projettent davantage dans les modalités et les incertitudes de la reprise d'activité. Interrogés sur la solvabilité de leur entreprise, 70 % des dirigeants ont un jugement réservé sur la solidité de leur bilan et 23 % le jugent fragile.

70 %
des dirigeants ont un jugement réservé sur la solidité de leur bilan



Trésorerie, la préoccupation majeure [suite]

Près d'un quart des dirigeants du sport jugent leur bilan très fragile

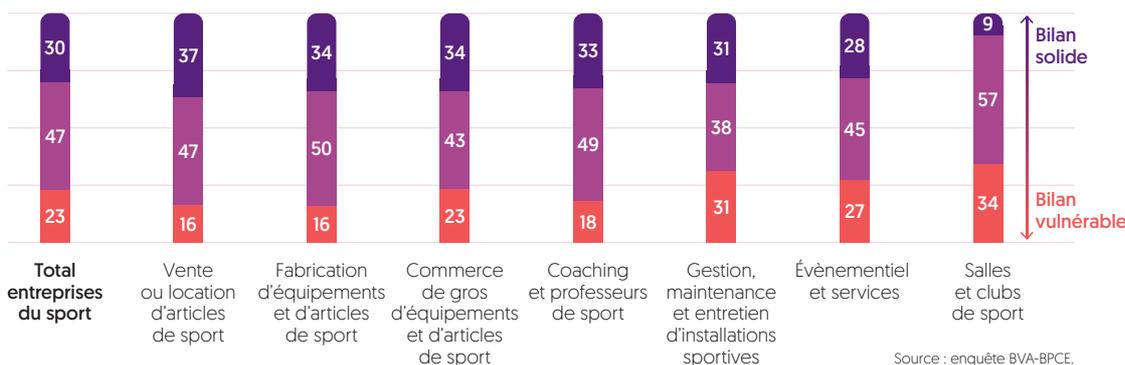
Si vous deviez exprimer la solidité de votre bilan fin 2020, quelle note entre 0 et 10 donneriez-vous ?

Réponses en %.

■ Note de 0 à 3 (forte vulnérabilité)

■ Note de 4 à 6

■ Note de 7 à 10 (solidité)



Les aides gouvernementales jugées indispensables

La quasi-totalité des entreprises et des associations employeuses disent avoir eu recours à l'une des aides gouvernementales, la nature des aides variant en fonction de la taille de l'entreprise et dans une moindre mesure, de l'état de son bilan. La demande de Prêts garantis par l'État (PGE) croît avec le chiffre d'affaires et la solidité du bilan des entreprises, mais plus ils croissent, plus les entreprises constituent des réserves de trésorerie. Ainsi, 57 % des montants des prêts étaient encore disponibles fin 2020, selon l'enquête BVA-BPCE.

38 %

des entreprises ont eu recours au PGE

56 %

des entreprises ont eu recours au chômage partiel

L'accélération de la digitalisation

La Covid-19 a accéléré le processus de digitalisation des acteurs du sport dans la mesure où ces outils se sont révélés nécessaires pour assurer la continuité de l'activité de la plupart d'entre eux. Plus de la moitié des entreprises du sport étaient ainsi digitalisées à la fin de l'année 2020 et nombre d'associations sportives, peu engagées sur la voie du digital avant la crise, ont proposé du coaching à distance ou une plateforme de cours en ligne depuis la crise. La mise en place des outils digitaux et leur utilisation accrue ont ainsi été une des conditions de survie à la crise pour la plupart des acteurs du sport.

La diversification de l'offre reste limitée

Fin 2020, seulement 40 % des entreprises avaient amorcé un processus de diversification de leur offre, plutôt pour accompagner la mutation de la demande que pour répondre à la crise. Leur diversification devrait s'accélérer au sortir de la crise.

Un rapport différent au sport

Interrogés sur les évolutions à venir de la pratique sportive, les acteurs du sport anticipent une accélération des tendances déjà observées (notamment le fait que l'activité physique est davantage pratiquée aujourd'hui pour améliorer sa qualité de vie ou sa santé que par goût de la performance). Les associations sportives en particulier prévoient une hausse des pratiques sportives « à la carte » et des cours individuels, en ligne avec les attentes de flexibilité et d'autonomie des pratiquants. Si tous ne se sont pas adaptés à ces évolutions, ils ont néanmoins conscience de la nécessité de faire évoluer significativement leur offre. Pour l'ensemble des acteurs du sport, une utilisation accrue des outils digitaux devra irrémédiablement accompagner ces nouvelles tendances, que ce soit pour l'organisation d'événements sportifs avec l'utilisation d'applications digitales ou pour la pratique elle-même avec le coaching en ligne et l'utilisation accrue d'objets connectés.



L'engouement autour de Paris 2024 reste intact

82 % des associations et 89 % des entreprises considèrent que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 est une bonne chose, voire une très bonne chose pour la moitié d'entre eux. L'échéance est aussi très majoritairement envisagée comme un moment de reprise, voire de démarrage d'un

nouveau cycle du sport. En effet, 70 % des entreprises sont confiantes dans « la capacité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à rebooster la filière sport » après la crise, et 42 % des associations pensent qu'ils constituent « une opportunité pour pallier les conséquences de la crise sanitaire ».

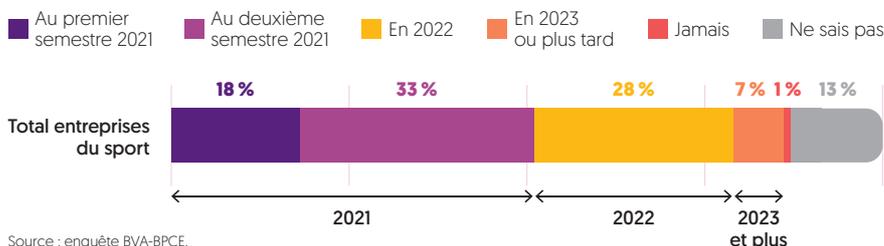
Un retour à la normale en 2022 ?

74 % des entrepreneurs du sport se déclarent confiants quant à l'avenir de leur propre entreprise et 66 % estiment que la filière dans son ensemble a la capacité de renouer avec la croissance à moyen terme. Toutefois, le degré de confiance des entreprises en l'avenir augmente avec la taille et dépend de l'intensité du choc récessif subi. Malgré ces disparités, le retour à la

normale de l'activité est envisagé pour près de 80 % des entreprises du sport au plus tard à la fin 2022. Les associations, quant à elles, sont plus nombreuses à craindre un recul qu'à envisager une hausse de leurs principales sources de financement (subventions publiques, adhésions, recettes liées à des événements et sponsoring privé) à l'horizon de la saison 2022-2023.

Un retour à la normale en 2022 ?

À quel moment envisagez-vous un retour à la normale de votre activité ?



Vers des changements de modèle...

Toutefois, pour les acteurs du sport, ce retour à une activité normale plus ou moins rapide et difficile passera le plus souvent par des changements structurels de leur activité : 44 % pensent que leur *business model* va devoir significativement s'adapter aux mutations actuelles et 15 % pensent

même qu'ils devront complètement se réinventer, surtout les clubs et salles de sport. Le sport est entré avec la crise sanitaire dans une période de turbulences probablement durable, mais les acteurs de la filière sont lucides et ont déjà entamé leur transformation.

44 %
des acteurs du sport pensent que leur *business model* va devoir s'adapter aux mutations actuelles





*La raison d'être de l'agence Codezero est de réfléchir au futur du sport et d'accompagner ses clients dans l'anticipation des évolutions des pratiques sportives. Notre ambition est d'imaginer le sport de demain, au sens qu'il peut porter, aux valeurs qu'il doit transmettre, à son utilité également. Au regard de ce qui se passe actuellement, parler sport peut sembler futile. Les impératifs de santé sont aujourd'hui la priorité absolue. Mais tout comme cette crise nous interroge sur nos modes de vie, elle va aussi nous amener à questionner la place du sport. Nous allons donc publier une série de réflexions sur ce thème. Franck Oddoux, spécialiste du trail, Insider Codezero depuis le début, ouvre le débat. **Bien évidemment son invitation ne vaut pas pour la période de confinement qui débute, l'heure est à la responsabilité,, mais pour l'après.***

Electrochoc

Les annulations en cascades des grands évènements sportifs laissent un grand vide. Ce que l'on a pris au départ pour un simple effet papillon est un vrai tsunami. La pandémie du Covid-19 impacte lourdement l'ensemble de nos sociétés et également nos pratiques sportives. Par Franck Oddoux/Test4outside

Les règles classiques des sports encadrés, de compétition, voire de masse, sont dynamitées. Devant les interdictions des rassemblements et le confinement, les sportifs alternent entre colère et résignation. Et si le Covid-19 était le meilleur ambassadeur de l'outdoor ? Et si on allait jouer dehors ? Et si on réinventait certaines règles autour de la notion de « off » ? Si on se retrouvait en bousculant la notion de compétition traditionnelle autour de pratiques sportives abordées différemment ?

Cette vision obligée de nos sports ne sera jamais un mouvement de masse, une fois la situation revenue à la normale, on retournera aux codes de la compétition. Mais à la marge, certains vont conserver le goût de l'outdoor et il faudra compter avec leur pratique qui aura radicalement changée.

Dystopie sportive

Comme un parfum de fin du monde ou de mauvaise série dystopique Netflix... Le monde du sport vit au rythme des annulations ou des reports d'épreuves : coupe du monde de ski, matchs de foot et même l'éventualité d'un report des JO de Tokyo à 2021... Sports indoor ou outdoor, tous sont impactés. Une situation incroyable que personne n'aurait imaginé il y a

seulement quelques semaines. Alors que l'on vient de passer du stade d'épidémie à pandémie, les précautions sanitaires imposent une vision radicalement revisitée de nos pratiques sportives. Et si l'épisode Covid19 annonçait une saison 2 pleine de créativité, de rebondissements, de grands espaces, d'efforts pleine nature à plein poumons ? Une analyse/prospective en forme de vœux pieux ?

A l'instant où l'on écrit ces lignes, face aux nouvelles règles limitant les rassemblements, les réactions sur les réseaux sociaux sont parfois disproportionnées, comme si l'annulation d'une épreuve sportive ou les simples principes de précaution signaient la fin du monde. Ça ne reste pourtant que du sport et la planète devrait continuer à tourner même si le Marathon de Paris, le Marathon des Sables et la plupart des épreuves de masse sont reportées ou annulées et certains matchs se disputent désormais à huis-clos.

Simple supposition : si les réactions sont si épidermiques et les critiques si vives vis-à-vis des organisateurs et des pouvoirs publics c'est que ces pratiquants ont réellement besoin de ces grand-messes sportives pour exister. Le magnétisme du dossard n'a jamais été si puissant, avec en filigrane cette question éternelle : fait-on du sport pour se réaliser ou pour se différencier par la performance ? La ligne de départ, le classement, le podium sont paradoxalement des valeurs cardinales alors que certaines marques vantent à rebours un marketing zende l'instant présent et du bonheur d'évoluer dans un espace naturel où le corps (et l'esprit) se ressourcent. New Balance a longtemps joué sur cette corde sensible avec son coureur fétiche voire christique : Anton Krupicka. Un soul coureur instinctif plutôt qu'un athlète nourri aux séances chronométrées.

Course vs liberté

Or, avec la crise du Covid19, le calendrier des grands rendez-vous se trouve dévasté. On peut y voir une chance unique de redécouvrir ou de réinventer les pratiques outdoor. **Il va d'abord falloir rester confiné.** Mais après ? Les sports en salle vous apparaissent comme des lieux à risque ? les courses de masse sont annulées ? Allons jouer dehors !. Certains ont flairé tout le bénéfice qu'ils pouvaient tirer de cette situation inattendue en dissipant le léger vertige de la liberté : il suffit d'inventer ses sorties, de définir les propres règles afin d'aborder différemment ses pratiques sportives.

Le champ des possibles est quasi infini : nage en eau vive, trail running en freeride, vélo sans peloton, en mode exploratoire ou pas, avec un chronomètre ou pas... Mais dans tous les cas en échappant finalement à la sainte trinité : dossard, résultat, podium. C'est l'éclosion du « off », un étrange vocable qui n'aurait jamais dû disparaître du paysage sportif, qui veut dire : je fais ce que je veux, où je veux en ré-inventant ou retrouvant ce qui fait le sel de la pratique sportive.

Ce glissement va sans doute s'opérer à la marge, dans l'esprit de certains sportifs. On va donc voir une majorité de gens déboussolés (par les annulations des grands rendez-vous) et d'autres prêts à l'exploration hors des formats très calibrés pour un outdoor créatif, en gratuité. La notion de « classement » n'est plus cardinale car dans l'optique du « off » en plein air, il ne s'agit plus d'épingler un dossard pour fouler un parcours balisé ou se conformer à des règles du jeu calibrées (combien de marathons sont ennuyeux à mourir ?).

La performance devient alors toute relative si l'on ne porte plus de dossard et que les lignes de départ et d'arrivée sont des notions floues (comme le chronomètre). La pertinence de l'instant

sportif, le bien être, le partage en petit comité, l'éloignement du monde sont subitement réactivés ; ces valeurs que le sport de compétition a tendance, parfois, à oublier.

On ajoutera que la réactivation de la beauté du milieu naturel est également un passage obligé. On va réapprendre à lever la tête pour se dépenser dans des environnements qui font tout à la fois plaisir à l'œil et au corps : ressourcement ? De quoi faire mentir un chiffre étonnant, extrait de la vaste étude Strava « Why we run » sur la pratique de la course à pied portant sur 25 000 personnes interrogées : ce qu'elles préfèrent, à 63%, c'est que la séance se termine ! Résultat étrange, il nous semblait que lorsqu'une chose est bonne, on n'espère pas sa fin...

Inventer l'après Covid

Débarrassés de l'idée de performance, de classement, de confrontation, les néo sportifs de l'ère Covid-19 vont faire mentir ce pourcentage : ils vont plutôt aimer ce qui se passe pendant la course car elle aura des accents libertaires et non pas de supplice de Tantale. L'expérience de l'instant, le plaisir, le geste, la kinesthésie dans un espace sans bordures, la gratuité de l'effort seront également conjugués à des degrés divers. Bien sûr, certains vont regretter de ne pas pouvoir exhiber sur les réseaux sociaux une médaille de finisher, moyen de reconnaissance sociale en vogue : le résultat et donc les podiums ne font plus parti du spectre de la nouvelle approche.

L'absence de mise en scène sociale est alors largement compensée par le bonheur du jeu, en étant bien plus qu'un exercice physique. L'activité sportive peut se redéfinir comme voyage, comme libre circulation dans l'espace et un peu moins comme obligation fitness (ma montre indique que je brûle des calories, donc « je suis ») ou trophée social qui s'étale sur les réseaux via les classements.

Le Covid-19 est une occasion de s'extraire de la structure, on n'a pas dit « la Matrice » au sens où l'entendent Lana et Lilly Wachowski, les réalisatrices du film mythique. Il ne faut pas y voir une démarche contestataire mais une simple adaptation à la situation mondiale qui nécessite de revoir, aussi, nos pratiques sportives. Revirement historique, il devient presque de salubrité publique de délaissier momentanément les espaces clos, les gymnases, les piscines, les stades, les salles de fitness, en s'affranchissant des groupes. Ceci, pour aller voir ailleurs ou différemment, en mode free-ride. Prenons la porte.

DOCUMENT 7 : Annonce des mesures de soutien

Accueil > Pratiques Sportives > COVID19 > 400 millions d'€ d'aides

400 millions d'€ d'aides

400 millions d'€ d'aides



Le Gouvernement a mis en place des dispositifs de soutien économique inédits pour accompagner l'économie française dans la crise. Le sport fait partie des secteurs les plus impactés. En complément des aides de droit commun, des dispositifs de sauvegarde sectoriels et un plan de relance ad hoc sont aujourd'hui mis en place pour soutenir les acteurs du sport.

De nouvelles mesures d'aides économiques d'urgence qui représentent plus de 400 millions d'euros d'aides pour le secteur sportif ont notamment été annoncées par le Président de la République le mardi 17 novembre lors d'une réunion avec les acteurs du monde du sport en présence du Premier ministre, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Alain Griset, ministre délégué

aux Petites et Moyennes Entreprises, et Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports.

Ces aides sectorielles ainsi que le plan de relance pour le sport ont ensuite été présentés à l'ensemble des acteurs du mouvement sportif par Jean-Michel Blanquer, Alain Griset et Roxana Maracineanu lors d'un webinar qui s'est tenu le mercredi 18 novembre.



Crédit photos : Hervé Hamon - Ministère des Sports

Pour le monde sportif amateur, touché par la fermeture des associations sportives et par une forte baisse des adhésions dans les clubs, le Président de la République, conscient du rôle social du sport et des difficultés majeures traversées par le secteur en raison de la crise sanitaire, a annoncé la mise en place d'une aide massive à la prise de licence sous la forme d'un « Pass'Sport » dès 2021. Cette mesure évaluée à 100 millions d'euros, doit faciliter le retour des Français dans les clubs sportifs. Elle s'adressera en priorité aux plus fragiles.

L'Etat investira 15 millions supplémentaires en 2021 sur le fonds d'urgence positionné à l'Agence nationale du sport pour continuer de venir en aide aux toutes petites associations (non employeuses) qui ne bénéficient pas des aides de droit commun. Pour rappel, ce fond est déjà doté de 19 millions d'euros pour 2020.

En complément, une partie des crédits de l'Agence nationale du sport issus de plan de relance sera consacrée à la création d'un **fonds de compensation** pour amortir les pertes des fédérations sportives en termes de licences.

Le Président de la République a annoncé que **5 000 postes de services civiques seraient fléchés vers le sport** et que des emplois seraient créés dans les CROS pour accompagner les petits clubs à se saisir des aides disponibles.

Enfin, le chef de l'Etat a souhaité que **le retour des mineurs dans les associations sportives puisse être effectif au mois de décembre** selon des protocoles sanitaires qui seront travaillés avec le ministère chargé des Sports et les acteurs locaux. Il devra s'accompagner **d'une campagne de communication nationale pour faire la promotion de la pratique sportive au bénéfice de la santé des Français**.

Concernant **le sport professionnel**, le Président de la République a confirmé la mise en place du mécanisme de **compensation de la billetterie à hauteur de 110 millions d'euros pour les clubs masculins et féminins ainsi que les organisateurs de manifestations sportives dont les fédérations**. Cette aide exceptionnelle sera calculée en fonction des pertes et de la dépendance à la billetterie des structures. Le Ministère des sports engagera début décembre les versements dont la répartition par clubs sera précisée dans les prochains jours.

Le Président a également annoncé une **exonération de cotisations sociales patronales hors retraite complémentaire et une aide au paiement des cotisations égale à 20% de la masse salariale, concernant les cotisations sociales devant être payées en octobre, novembre et décembre**. Cet effort de 105 millions d'euros bénéficiera aux clubs (de moins de 250 salariés) qui n'ont quasiment plus de recettes du fait des restrictions de jauges puis du huis clos.

En parallèle, plusieurs mesures ont été annoncées :

- L'éligibilité des clubs professionnels au dispositif des prêts participatifs de l'Etat à des taux attractifs pour consolider les fonds propres des clubs.
- S'agissant de l'accueil des spectateurs dans les enceintes sportives, le Président a demandé au Gouvernement de travailler sur un système de jauge relative, dans la perspective d'une amélioration de la situation sanitaire au début de l'année 2021.
- Enfin, le Président a demandé l'ouverture du lancement d'un groupe de travail sur le dossier du droit à l'image des joueurs. La question des loyers payés par les clubs sportifs sera discutée avec les collectivités territoriales concernées.

Concernant **les loisirs sportifs marchands et le secteur événementiel**, dont la durée de fermeture au cours de l'année 2020 aura été la plus longue avec les discothèques, **le fonds de solidarité sera adapté pour permettre une meilleure couverture des charges fixes des structures qui seront fermées au-delà du 1er décembre**. Le Président a précisé que des solutions seront examinées pour couvrir les salles de sport qui ont plus de 50 salariés et qui sont aujourd'hui exclues de fonds de solidarité.

Pour finir, le Président a acté l'intégration des agences de communication et des entreprises de conseil spécialisées dans le sport aux secteurs faisant l'objet du « plan tourisme ».

Retrouvez l'ensemble des mesures sur le document ci joint

Revoir le temps d'échange sur Be Sport

Télécharger la présentation du Plan de Relance pour le sport

Télécharger le communiqué de presse

Télécharger le tableau des mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Infos site

Plan du site
Accessibilité du site
Mentions légales / Crédits
Exporter nos services
Plan d'accès - ministère des sports
Saisine par voie électronique
Marché public
Données personnelles et cookies

Thématiques

Rapports IGIS
Sports de nature
Sport et développement durable
Sport, santé, bien-être
Sport et handicaps
Délégation interministérielle aux grands événements sportifs

Sites publics

Service-Public.fr
Legifrance
Gouvernement.fr
Associations
Service civique
Jeunes
Data.Gouv
Découvrir nos pôles ressources nationaux

Accueil » Actualités » Economie » Consultation

Le gouvernement refait le point sur les aides en faveur du monde sportif

Claude Leguilloux, publié le 15/03/2021 à 00h07



Pour lutter contre les effets de la crise sanitaire...



Crédit photo © Reuters

Boursier.com) — Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports, a dressé un **état des lieux de l'action de l'Etat en soutien du monde sportif encore fortement impacté par la crise sanitaire.**

Annoncées par le Président de la République en novembre dernier, **des aides concrètes** au monde sportif sont déjà déployées ou en cours de déploiement par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports, en complément des aides de droit commun déjà mises en place par le gouvernement...

Fonds d'urgence pour les fédérations sportives

Directement impactées par la baisse des prises de licences et des difficultés financières, les fédérations sportives, notamment des sports de contact de salles, sont en difficulté... L'Etat débloque donc un fonds d'urgence de 20 ME (dont 10 déjà prévus en 2021) pour les soutenir.

Lors du Conseil d'Administration du jour, la répartition d'une première enveloppe de 3 millions a été actée dès le mois d'avril sur la foi d'un examen de la situation financière de chaque structure opéré par l'Agence. **Une enveloppe de 7 millions sera déployée au moins de juin 2021.**

Pass'Sport

Promise par le Président, **cette aide massive** à la prise de licence pour venir au soutien des associations et des fédérations sportives va permettre à 1,8 millions de bénéficiaires d'accéder aux clubs sportifs grâce à un soutien financier de l'Etat, complémentaire à celui des collectivités.

Le mécanisme du versement de cette aide est en cours de finalisation avec l'appui de l'Agence nationale du Sport. Son déploiement sera assuré par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports à l'attention des familles les plus fragiles économiquement dès l'été 2021.

Fonds de compensation de perte de billetterie

Un budget de 107 ME a été consacré au soutien des associations et sociétés sportives, ligues professionnelles, fédérations, organisateurs de manifestations sportives contraints d'évoluer à jauge réduite puis à huis clos. Cette aide est capée à 5 ME par structure.

A date, le ministère chargé des Sports a reçu 305 dossiers et engagé plus de 75% de l'enveloppe. Le solde leur sera versé après la clôture de leurs comptes (date limite au 31 octobre pour le dépôt des dossiers sur la foi des comptes certifiés).

Plan de relance

Dès la rentrée 2020, le Premier ministre avait annoncé la sanctuarisation pour le sport d'une enveloppe de **120 ME sur les crédits du Plan de Relance du Gouvernement**. Ce budget est destiné à financer notamment de l'emploi sportif (40 ME), de la rénovation énergétique du bâti sportif (50 ME) et un plan de transformation numérique des fédérations sportives (8 ME).

A l'occasion du Conseil d'Administration, l'Agence a voté **une délibération qui permettra de soutenir financièrement les collectivités territoriales** qui souhaitent **moderniser ou verdier leurs équipements sportifs** en vue de réduire de 30% leur consommation d'énergie. Pour être financés, les travaux doivent être notifiés avant le 31 décembre 2021 et terminés au 31 décembre 2022.

Les dossiers devront être déposés auprès des Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES) ou des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). Les projets situés en territoires carencés seront prioritaires...

Autres mesures

Parmi les autres mesures évoquées, la ministre a également rappelé que les associations sportives sont éligibles :

- A partir d'un salarié, au fonds de solidarité de l'Etat jusqu'à 10.000 euros par mois ou 20% du CA
- Au fonds territorial de 15 ME placé à l'Agence nationale du Sport (notamment les non employeuses)

La ministre a également rappelé qu'un travail est en cours avec le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance pour adapter au mieux les dispositifs d'aides économiques aux spécificités de chaque secteur, notamment celui des loisirs sportifs marchands, avec l'objectif de mieux couvrir leurs charges fixes...

©2021, Boursier.com

BOURSIER.COM

URL : <http://www.boursier.com/>

PAYS : France

TYPE : Web Pro et Spécialisé

► 12 mars 2021 - 08:26

Comprendre les tendances lourdes et les enjeux sectoriels constitue une clé de développement économique pour les associations sportives. Elles sont des pistes de réflexion à explorer en fonction du niveau de structuration du club, de ses besoins ou encore de son projet et de ses objectifs.

LES NOUVEAUX MARCHÉS : VERS UNE DIVERSIFICATION DES RESSOURCES

La captation de nouveaux marchés apparaît comme une opportunité majeure pour diversifier les ressources des clubs. Entre attraction de nouvelles catégories de pratiquants, diversification des modalités de pratique ou encore développement de nouveaux services, les pistes sont multiples.

La diversification des publics

D'après l'Organisation mondiale de la santé, plus de 3,2 millions de décès dans le monde seraient imputables à la sédentarité¹. Pour ses effets sur la prévention de certaines maladies², la pratique d'une activité physique est une problématique de santé publique. Les actifs sédentaires, mais aussi les personnes atteintes de pathologies, les seniors et les personnes en situation de handicap sont des publics encore peu accueillis dans les clubs alors qu'ils manifestent un intérêt réel pour la pratique sportive. Les fédérations ont saisi l'importance de développer des activités pour ces publics et sont nombreuses à proposer des offres adaptées. La loi³ a également ouvert de nouvelles perspectives en permettant aux médecins traitants de prescrire sur ordon-

nance des activités physiques adaptées aux patients atteints d'affection de longue durée (ALD). Pour la pratique des seniors, les expériences locales de clubs auprès d'EHPAD ou de maisons sport-santé présentent un caractère duplicable pouvant répondre à l'actuel vieillissement de la population. Enfin, la pratique des personnes en situation de handicap représente un enjeu important. Si des financements et des outils existent, ils restent encore peu exploités. Les Jeux paralympiques de Paris 2024 pourront être un accélérateur intéressant.

De nouvelles modalités d'offres de pratique

Pour répondre à l'évolution des modes de consommation et permettre aux associations sportives de s'adapter aux nouvelles

LES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les pistes de réflexion pour appréhender le développement des associations sportives sont diverses : la captation de nouveaux marchés, leur transition numérique... Il n'existe pas une règle qui régit l'ensemble des associations, tant les paramètres sont multiples.

tendances, la réflexion autour de la flexibilité des modes de pratiques peut constituer un levier de développement opportun. En effet, la demande sociétale de disposer d'une offre de loisir doit pouvoir s'exprimer dans toutes ses dimensions au sein des clubs. Ainsi, la pratique en entreprise constitue un levier à fort enjeu comme en témoignent certaines études présentant les bénéfices du sport sur la productivité et le bien-être des salariés. Si des initiatives existent et si des verrous ont été levés⁴, il est encore souvent difficile pour les associations de déployer une offre spécifique. Des freins demeurent et méritent d'être travaillés collectivement comme l'accès aux installations, le risque d'accident sur le temps de travail, ou la réticence de certains employeurs. Dans un autre registre, les offres à destination ●●●

1. La sédentarité : un problème de santé publique mondial, Organisation mondiale de la Santé, Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé. https://www.who.int/dietphysicalactivity/factsheet_inactivity/fr/.

2. Activité physique – Prévention et traitement des maladies chroniques, INSERM, éditions EDP Sciences, 2019.
3. L. n° 2016-41 du 26 janv. 2016 de modernisation de notre système de santé.

4. Ministère des solidarités et de la santé, Ministère de l'action et des comptes publics, circulaire ayant pour objet d'accorder aux employeurs le droit de mettre à disposition de leurs salariés des espaces ou équipements visant à favoriser la pratique sportive en entreprise, 12 déc. 2019, <http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/insdss170485sallesport1219.pdf>.

●●● des « parents accompagnateurs » permettent de proposer une pratique en parallèle de celle de leur enfant et de consolider les effectifs jeunes et adultes au sein du giron fédéral. Enfin, pour répondre à l'évolution de la demande et faire face à un public vu comme de plus en plus zappeur, les offres sans engagement compétitif, « à la carte », tout comme les offres mutualisées se sont aussi développées. Certaines fédérations réfléchissent ainsi à l'opportunité de coopérer pour proposer des offres croisées. Néanmoins, cette mutualisation pose plus largement la question des modalités de décompte des licences. Mais est-ce un vrai problème ?

Les segments complémentaires à l'offre de pratique

La perspective de consolidation économique des clubs peut également s'inscrire dans une recherche de diversification des revenus issus de services et produits connexes. En ouvrant leur champ d'activités, les associations élargissent également leur environnement souvent centré sur les acteurs sportifs pour collaborer avec des secteurs périphériques (tourisme, acteurs éducatifs, secteur sanitaire et social, monde de l'entreprise, etc.).

Les pistes de diversification sont multiples : prestations de services basées sur des animations hors les murs auprès de publics non adhérents comme les publics en milieu carcéral, scolaire ou périscolaire, en maisons de retraite, etc.

Au-delà du développement de ressources, l'enjeu d'adaptation de l'offre de pratique s'est imposé aux associations sportives lors

de la crise sanitaire de covid-19. En plein confinement, le mouvement associatif sportif a su trouver des solutions dématérialisées pour maintenir le lien avec ses adhérents. Cette expérience peut ainsi constituer un axe à consolider à l'appui des outils digitaux.

LE DIGITAL ET LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Si la conquête de nouveaux marchés est une solution pour diversifier les financements des clubs, leur transition numérique peut faciliter la gestion au quotidien et ainsi optimiser leur temps et leurs ressources.

Le numérique au service de l'organisation

La gestion d'une association sportive est complexe, revêt des formes très diverses, et se révèle particulièrement chronophage. Les tâches administratives participent à la pénibilité de la gestion d'une association et peuvent menacer sa pérennité. Les solutions digitales offrent de nombreux recours pour faciliter le quotidien des dirigeants et ainsi optimiser le temps consacré au développement de la structure. Diverses plateformes existent. Elles permettent de dématérialiser les inscriptions et de gérer de manière sécurisée le paiement des cotisations. Par extension, des outils sont aussi développés pour faciliter la vie des clubs, depuis la création d'un site internet jusqu'à l'organisation de compétitions en passant par la gestion comptable. Facilitateur, le numérique se révèle également « formateur » ou « animateur de ressources »

permettant aux bénévoles de monter en compétences *via l'e-learning* ou d'échanger entre eux et partager de bonnes pratiques. Catalyseur des initiatives et des volontés, le digital peut ainsi soutenir le bénévolat et contribuer à reconnaître l'engagement de ces personnes indispensables au fonctionnement des associations sportives en France.

Le numérique au service des pratiquants

Outre l'appui organisationnel, la fidélisation et le recrutement de licenciés est un enjeu de transition numérique non négligeable.

Acteurs du dynamisme et de la vitalité financière de l'association, les pratiquants sont porteurs d'attentes diverses parfois éloignées de l'offre traditionnelle des clubs. Dans ce contexte, l'adaptation aux nouveaux modes de « consommation » du sport peut passer par les outils digitaux, contribuant à mieux se faire connaître, à toucher de nouveaux publics, et ainsi opérer une mutation qui apparaît souvent nécessaire.

Les nouvelles technologies jouent un rôle clé dans l'évolution des comportements individuels, tant pour lever certains freins à la pratique sportive, que pour offrir aux consommateurs de sport une expérience sur mesure et optimale. Ainsi, de nombreuses applications accompagnent l'encadrement des activités, permettent la réservation d'une séance, d'un équipement ou d'un coach, donnent accès à tout type d'informations, de géolocalisation de sites, etc.

Le numérique pour animer et communiquer

Le digital permet aussi de faciliter la vie des équipes, défi permanent en matière d'organisation. Animer la dynamique collective d'un groupe de pratiquants comme celle d'une équipe d'encadrants, les fonctionnalités digitales ne manquent pas et permettent la diffusion de contenus qualifiés et à forte valeur ajoutée comme l'accès à des séances pour les entraîneurs ou à des informations relatives aux rencontres sportives.

Qu'il s'agisse de recruter de nouveaux adhérents ou de faire parler de soi pour favoriser les partenariats, les associations sportives disposent d'un panel de solutions numériques leur offrant davantage de visibilité et renforçant leur attractivité.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE AUX MULTIPLES FACETTES : ENTRE VIGILANCE ET OPPORTUNITÉ

Si les opportunités en matière de consolidation voire de développement économique sont significatives, aucune règle ne peut être établie pour l'ensemble des associations sportives. La prise en compte de plusieurs paramètres doit nécessairement être établie.

Quel sens pour l'association ?

Si le développement économique de certains clubs passe par la diversification de leurs ressources, particulièrement *via* l'offre de prestations, la question de la perte de l'objet et de l'ADN associatifs semble se poser comme une menace potentielle. En effet, au-delà des incidences juridiques et fiscales réelles que peuvent induire le déve-

loppement massif d'activités à caractère commercial auxquelles les associations ne sont pas toujours préparées, la question du sens donné à l'action de l'association peut être posée par rapport à son objet social.

De même, si la tendance actuelle est à la diversification des activités, certains dirigeants peuvent se montrer réticents à l'idée de s'éloigner de l'image du club compétitif pour s'ouvrir à de nouvelles pratiques, moins ancrées dans les normes fédérales originelles mais pourtant sources de pratiquants et de revenus supplémentaires. Les nouvelles pratiques, et notamment les pratiques loisirs, cristallisent parfois cette peur de dénaturer l'esprit sportif compétitif traditionnel.

Enfin, un certain nombre de clubs ne souhaite pas se développer et le revendique. Pour certains, garder une petite taille est un moyen de préserver leurs valeurs, une certaine convivialité et l'idée d'une proximité avec leurs adhérents qu'ils ont peur de perdre en se développant. Se développer peut s'accompagner de contraintes administratives et financières que beaucoup de bénévoles n'ont pas l'envie, ni la capacité de supporter. Le modèle économique repose ici sur la recherche de stabilité et de préservation du projet initial : s'associer pour pratiquer dans un cercle restreint.

La mutualisation comme enjeu d'optimisation

Piste classique, la mutualisation paraît être une solution à envisager dans un certain nombre de domaines pour réduire des postes de dépenses de l'association.

Sous son volet « RH », elle permet de partager du temps « humain » sur des missions ne nécessitant pas une présence en temps plein au sein de l'association. Sous son volet logistique, la mutualisation du siège social constitue une source de rationalisation des dépenses. Envisagées au niveau territorial ou au sein même du réseau fédéral, ces opportunités de coopération peuvent s'avérer déterminantes, particulièrement pour les petits clubs, pour optimiser et pérenniser les activités ou les emplois.

Enfin, à l'échelle d'un même territoire, l'opportunité pour les clubs partageant les mêmes enjeux d'adopter une stratégie commune pour dialoguer avec les acteurs publics apparaît porteuse de sens. Avec la nouvelle gouvernance du sport, le mouvement sportif est invité à porter une vision partagée de son développement où les expériences et solutions collectives y sont encouragées. Ici repose l'enjeu pour mouvement sportif fédéré de renforcer ses collaborations au service du bien commun qu'est le sport associatif. ■



AUTEUR
TITRE

Elise Morel
Consultante chez Olbia Conseil



EN PARTENARIAT AVEC  FITNESS MAGAZINE

DOSSIER SPÉCIAL

29/05/2020

La pratique sportive des Français à l'ère du COVID-19

Enfermement, invasion de joggers dans les rues et pénurie de matériel sportif : le confinement a-t-il révolutionné l'activité physique des Français ? Comment voient-ils leur corps après deux mois d'assignation à résidence ? Le sport dans l'après-confinement reprendra-t-il comme avant ou sera-t-il marqué par les changements opérés au plus fort de la pandémie ? L'étude Ifop pour Fitness Magazine, réalisée quelques jours à peine après le déconfinement, questionne les Français sur leur rapport à l'activité sportive, dresse le bilan de cette période inédite et dessine le panorama des prochains mois, alors que l'été darde déjà l'hexagone de ses premiers rayons.

« Miroir, dis-moi qui est la plus belle... » : une France coupée en deux

Au sortir du confinement, les Français se divisent en deux catégories quasiment égales : 50% se disent satisfaits de leur corpulence (contre 50% d'insatisfaits) et 45% de leur musculature ou du niveau de fermeté de leur corps (contre 55%). Dans le détail, les plus satisfaits de leur stature se trouvent notamment parmi les hommes (à 56% satisfaits de leur poids et 52 de leur musculature), les plus jeunes (56 à 61% de satisfaction chez les 18-24 ans) ainsi que chez les habitants de Bourgogne-Franche-Comté et d'Auvergne-Rhône-Alpes (toujours nettement au-dessus de la moyenne nationale). Attention néanmoins : bien que la moitié de la population soit « satisfaite » de son apparence, seuls 5 à 7% s'en disent « très satisfaits », preuve que peu de gens se voient comme Vénus ou Adonis.

Sport et confinement : une mutation plus qu'une révolution

Interrogés au moment du déconfinement sur la fréquence de leur activité sportive depuis deux mois, les Français répondent presque exactement de la même manière qu'au même moment de l'année précédente : 59% déclarent pratiquer une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine (61% en 2019), 18% moins souvent (contre 24%) et 23% jamais (contre 15%). Si la part des sportifs quotidiens augmente légèrement (en passant de 10% à 14%), la comparaison des chiffres de 2019 et de 2020 suggère que, **davantage qu'un phénomène massif de bonnes résolutions en matière de sport, les Français les plus sportifs ont accentué leur pratique pendant le confinement alors que les moins physiques ont**

maintenu ou ralenti leur rythme – bref, ce sont toujours les mêmes (l'analyse détaillée montre que, comme en 2019, on retrouve les sportifs les plus assidus chez les hommes, les plus jeunes, les CSP+ et les personnes présentant un indice de masse corporelle normal ou inférieur). Or, si la révolution de l'activité physique n'a pas eu lieu, la façon de la pratiquer a subi d'importantes mutations pour s'adapter au nouveau contexte sanitaire.

Si, en moyenne, les Français font autant de sport aujourd'hui comme hier, le confinement a pu donner l'impression d'une plus large diffusion de sa pratique parce qu'il est devenu plus visible. Plus visible car les sportifs ont été poussés à se rendre tous au même moment dans les rares endroits où était possible pour eux de se dépenser, en témoigne l'exemple emblématique des joggers à Paris. Ainsi, parmi les Français pratiquant une activité sportive, **la moitié (46%) est allée s'exercer en extérieur pendant le confinement.** Cet appétit pour le grand air apparaît par ailleurs plus fort chez les hommes (52%), les plus âgés (52% des 65 ans et plus) ainsi que... chez les habitants de logements d'une surface de plus de 150 m². **S'ils sont devenus plus visibles dans le paysage, les sportifs l'ont aussi été en raison de nouvelles pratiques : un quart d'entre eux (24%) s'est ainsi mis aux cours de sport, fitness ou musculation en ligne, sachant qu'il s'agissait d'une nouveauté pour 15% d'entre eux !** Ce phénomène de dématérialisation des cours collectifs s'est notamment intégré au répertoire des sportives (35%, contre 15% chez les hommes), des moins de 35 ans (45%, contre seulement 6% chez les 65 ans et plus)... et des habitants de logements avec une surface inférieure à 50 m². Au niveau géographique, l'Ile-de-France, les Hauts-de-France et les Pays-de-la-Loire s'imposent comme les régions où cette pratique a gagné le plus de terrain.

Autre élément qui a concouru à la visibilité des sportifs : le fait que des non-sportifs se soient eux aussi aventurés à l'extérieur, venant ainsi gonfler leurs rangs sans pour autant les rejoindre dans leur pratique. En effet, au cours du confinement, un quart des Français (24%) a utilisé le sport comme prétexte pour sortir pour un autre motif ! Les resquilleurs sont principalement représentés parmi les hommes (26%), les plus jeunes (32% des 18 à 24 ans) et, sans surprise, chez les habitants de petits logements (30% dans 50 m² ou moins) et en région Ile-de-France (29%).

Activité sportive et crise du COVID-19, le grand déclic... pour une petite partie de la population

Quel bilan tirer de cette séquence ? **Par rapport à leur pratique sportive avant le confinement, deux tiers des Français (67%) n'ont rien changé depuis le 11 mai**, les deux mois passés en intérieur n'ayant été au mieux qu'une parenthèse qui vient de se refermer ; **et alors que 12% disent faire désormais plus de sport, 21% ont dans le même temps réduit la voilure.** On notera néanmoins que certaines populations ont, plus que la moyenne, vu dans la crise du COVID-19 un déclencheur pour augmenter leur pratique sportive : les plus jeunes (pour 25% d'entre eux), les habitants de petits logements (16%), les obèses (14%) ainsi qu'en Hauts-de-France (19%), en Ile-de-France (18%), en PACA (16%) et en Pays-de-le-Loire (15%). Dans des proportions similaires, **14% des Français ont l'intention de suivre des cours de sport, fitness ou musculation en ligne au cours des prochaines semaines**, dont 9% pour qui ce sera une nouveauté, un déclic. Le sport en couple, davantage envisagé (27%), promet lui aussi de conquérir un nouveau public (7%), davantage que

l'inscription dans une salle de sport (4%) ou le recours à un coach sportif (3%), des « bonnes résolutions » plus classiques... et peut-être moins sincères ?

Si elle a pu faire muter les pratiques sportives des Français, la crise du COVID-19 n'aura pas inspiré de révolution en la matière. Le constat est particulièrement flagrant en matière de motivations, les Français faisant aujourd'hui du sport pour sensiblement les mêmes raisons qu'au printemps dernier : rester en bonne santé (pour 75%, -1 point), se défouler (4%, +4), se divertir (29%, -4), mincir (25%, +4) ou se muscler (24%, stable). **Plus criant encore : alors que les conditions des vacances d'été demeurent encore très incertaines dans un contexte où le coronavirus continue de circuler, plus de la moitié des sportifs motivent leur pratique par le souhait d'être à leur avantage sur la page (54%), en forme pour les activités physiques de vacances (53%)... et 29% pour être les plus séduisants possibles en vue de rencontres estivales (jusqu'à 64% chez les plus jeunes).**

Le point de vue de l'Ifop

Assurément, le confinement n'aura pas été pour tous la parenthèse romantique et hors du temps dépeinte par certains : tout le monde n'a pas arrêté de travailler, tout le monde ne s'est pas ennuyé... et tout le monde n'a pas chamboulé son quotidien avec de nouveaux loisirs. Cela vaut notamment pour la pratique sportive ! Ni le confinement dans un espace réduit, ni le temps libéré pour certains... ni même la prise de poids d'une majorité de la population (cf. sondage Ifop pour Darwin Nutrition, mai 2020) n'ont poussé les Français à augmenter significativement leur activité sportive. Alors que la crise se caractérise par des événements brutaux et soudains, l'après se nourrit des ajustements, des inventions et des mutations trouvés par les individus. En matière de sport, par de révolution non plus, mais de nouvelles tendances appelées à se développer, comme le suivi de cours en ligne ou le changement de partenaire (sa moitié !), dans un contexte où la pandémie n'a pas entamé les attentes des Français en matière de sport : avec ou sans COVID-19, on se dépense pour rester en bonne santé, se défouler... et séduire !

Pour en savoir plus sur les enseignements de cette étude ou pour obtenir des informations quant aux conditions de réalisation d'un sondage visant à accroître le référencement naturel de votre site dans une logique S.E.O., vous pouvez contacter directement [François Kraus](mailto:Francois.Kraus@ifop.com) au 0661003776 (francois.kraus@ifop.com)

Votre interlocuteur



Jean-Philippe Dubrulle Directeur d'études - Opinion & Stratégies d'Entreprises

[Envoyez un email](#)

[Lire ses autres publications](#)